

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 04 FEVRIER 2025

Le mardi 04 février 2025, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 29 janvier 2025 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Pierre JAUBERTIE, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Alain COLLIN, Nathalie DUPUY, Pierre HENNINOT, Sandrine HIVERT, Emmanuel MOUTON, Pauline AUBLANT, Guillaume DELPRAT, Christian BESSE, David SILVA.

Excusés : Cendrine LAGRANGE a donné procuration à Pauline AUBLANT, Damien PASQUET a donné procuration à Sandrine HIVERT, Olivia DARTINSET a donné procuration à Guillaume DELPRAT, Philippe DUPUY a donné procuration à Pierre JAUBERTIE.

Absents : Carla ABREU, Julien GRUGET.

Présents : 12 Excusés : 4 Absents : 2 Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 h 30, Michaël VIGIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I Décisions du Maire

a) Récapitulatif des décisions du Maire

II Commissions communales

a) Compte-rendu par chaque responsable de commissions

III Délégation de fonction à un conseiller municipal

a) Détermination d'une indemnité de fonction

IV Sécurisation de l'Eglise – réalisation d'un diagnostic

a) Choix de l'architecte

V Comptabilité - Finances

a) Demande de subvention exceptionnelle du Sprinteur Club

b) Dépenses d'investissement avant le vote du budget

c) Révision de loyer 2025

VI Sécurité incendie

a) Renouvellement de la convention avec le SDIS 24

b) Implantation d'une borne incendie aux Gourcils

VII SDE 24

a) Proposition d'implantation d'une borne de recharge électrique

VIII Perigord Habitat

a) Proposition de cession d'une parcelle boisée à la commune

IX SPA du Bergeracois

a) Renouvellement de la convention « fourrière »

X Personnel

a) Création d'emploi non permanent

XI Questions diverses

a) Lecture du courrier de l'ACLD 24 PSP

b) Courriel de Lauréline SANCHEZ

c) Détermination de dates d'inauguration

d) Projet de mise en place de la vidéoprotection

I Décisions du Maire

Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal :

Décision n° 18 : Espace de loisirs intergénérationnel – avenants n° 1 (sans incidence financière) et n° 2 (+ value de 1 770 € HT)

Décision n° 19 : Demande de subvention DETR - rénovation énergétique de la mairie

Décision n° 20 : demande de subvention DETR - modernisation de l'éclairage public

Décision n° 21 : Ajustement de crédits pour 0.03 € au compte emprunts (chapitre 16)

Décision n° 22 : lancement de la consultation du Diagnostic Eglise

II Commissions communales

a) Compte-rendu par chaque responsable de commissions

Intervention de Michaël VIGIER

Michaël VIGIER fait le point sur les travaux en cours ou à venir.

La réparation des volets du périscolaire maternelle est prévue le 12 février par l'entreprise DS menuiseries. Isola Sud-Ouest viendra la semaine prochaine afin de proposer l'isolation de bâtiments communaux. Cette opération, pour son montant HT, est entièrement prise en charge par l'Etat, un technicien se rendra en mairie pour faire le tour des bâtiments susceptibles d'être isolés.

Concernant le changement de système de chauffage de la mairie, le bureau d'études Ecodomus a été mandaté afin d'analyser les devis et de proposer le système le plus adéquat non seulement en prenant en compte le coût d'investissement mais également les coûts de fonctionnement. Michaël VIGIER indique qu'une même opération pourrait être envisagée pour le chauffage au presbytère.

Concernant les travaux de l'espace de loisirs intergénérationnel, ils sont toujours à l'arrêt à cause des intempéries. Les travaux de la cour maternelle, pour leur part, sont presque terminés. L'ensemencement ayant pris, les clôtures protectrices pourront être enlevées prochainement.

Comme convenu, une date sera arrêtée pour les plantations « pédagogiques » qui seront réalisées avec les enfants.

Intervention de Brigitte BAZINGETTE

Un protocole « phare » a été mis en place par l'inspection académique suite à un cas de harcèlement à l'école, qui, après enquête de l'Inspection académique, s'est avéré vérifié. Les parents concernés contestent les faits ainsi que la mise en place de ce protocole.

Des mesures ont été rapidement mises en place et la situation s'est depuis apaisée.

Une réunion sera toutefois programmée entre toutes les parties (parents d'élèves, inspection académique, mairie).

Intervention d'Alain COLLIN

Afin de préparer le budget 2025, il est prévu que les commissions se réunissent :

Commission « voirie-bâtiments » : 19 février à 18 h 30

Commission attractivité : 20 février à 18 h 30

Commission finances : 27 février à 18 h 30

Intervention de Nathalie DUPUY

Le prochain bulletin municipal est prévu pour avril prochain. Concernant les marchés saisonniers celui aux truffes fermera ses portes fin février, celui des producteurs débutera le 15 juin, les dimanches, et fermera le 14 septembre. Des apéritifs seront proposés du 13 juillet au 24 août.

Nathalie DUPUY a participé dernièrement à une réunion organisée par le Pays de l'Isle sur le SCOT, ce dernier ayant été retoqué par la Préfecture afin de se mettre, entre autres, en conformité avec la loi Climat et Résilience. Ce S.C.O.T., document d'urbanisme, confirme que les terrains à bâtir seront de plus en plus rares lors du prochain PLUI.

Concernant la future EHPAD, une réunion à l'initiative du Grand Périgueux a réuni les maires du Pays vermois pour faire le point sur le projet. L'idée, afin de pérenniser ce projet appelée « Village sénior » avant 2026, est de déterminer les conditions juridiques et financières dans les meilleurs délais.

Il est prévu 70 lits dans l'EHPAD et 30 places en « résidence autonomie » à la place de l'actuelle maison de retraite. Une micro-crèche est également envisagée dans l'enceinte et permettra d'accueillir tant les enfants du personnel et également ceux de familles vermoises.

Ce projet prévoit la création d'environ 60 emplois.

Une étude de faisabilité a été lancée afin de trouver la meilleure formule juridique. La commune sera obligatoirement actionnaire majoritaire, les autres communes du pays vermois pourront également être actionnaire et faire partie du conseil d'administration.

L'idée est de faire débiter les travaux le plus rapidement possible avec, en perspective, une fin des travaux pour 2032.

III Délégation de fonction attribuée à un conseiller municipal

Monsieur le Maire indique avoir donné délégation à Christian BESSE, lequel s'investit énormément dans les affaires communales. Il propose de lui accorder une indemnité afin de compenser les frais occasionnés pour les différents déplacements qu'il est amené à faire. A l'unanimité, une indemnité de 3 % du montant de référence lui est accordée (il est précisé que Christian BESSE ne prend pas part au vote).

IV Sécurisation et restauration de l'Eglise - Réalisation d'un diagnostic

a) Choix de l'architecte

Nathalie DUPUY indique que dans le cadre des travaux de sécurisation de l'Eglise, il est nécessaire de réaliser un diagnostic afin de connaître précisément les désordres sur le bâti et déterminer les réparations à prévoir. Une consultation a ainsi été lancée auprès de 3 architectes spécialisés et le cabinet ADLV a déposé une offre pour un montant de 5 500 € HT (état des lieux + diagnostic).

Accord unanime du Conseil.

V Comptabilité - Finances

a) Demande de subvention exceptionnelle - Sprinteur Club

Dans le cadre de l'organisation d'une épreuve de coupe de France, le Sprinteur Club sollicite une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour faire face aux nombreuses dépenses obligatoires dans ce type de manifestation qui se déroulera les 19 et 20 avril prochain sur le territoire communal.

Malgré un accord unanime sur le principe d'apporter une aide financière, une discussion s'engage sur le montant à accorder certains élus considérant que d'autres associations font plus et ont moins de subventions.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a toujours apporté son aide aux associations mais rappelle que celles qui font du bénéfice n'ont pas obligatoirement vocation à percevoir une subvention.

De même, Alain COLLIN indique que les associations qui sont très dynamiques doivent être plus aidées au détriment que celles qui ont une activité beaucoup plus limitée.

Nathalie DUPUY rajoute que, pour les subventions 2025, une attention toute particulière sera accordée aux dossiers déposés et à leur complétude ainsi qu'au respect des locaux et des consignes d'économie d'énergie.

Après délibération, un montant de 1 500 € est accordée par 11 voix pour et 5 abstentions.

Par ailleurs, Alain COLLIN, président du collectif des associations, indique qu'il proposera au conseil d'administration du Collectif de verser également 500 € pour cette manifestation.

b) Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37,

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Etant donné que jusqu'à l'adoption du budget 2025, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024,

M. le Maire rappelle les montants des prévisions budgétaires de l'année 2024 et liste les dépenses supplémentaires concernées à ce jour :

Chapitre	BP 2024	25%
CREDITS NON INDIVIDUALISES EN OPERATION		
20 : immobilisations incorporelles	5 999,97 €	1 499,99 €
20422 OPAH	5 999,97 €	1 499,99 €
20 : immobilisations incorporelles	17 000,00 €	4 250,00 €
2041582 SDE	17 000,00 €	4 250,00 €
21 : immobilisations corporelles	348 179,27 €	87 044,82 €
2113 - Terrains aménagés autre que voirie	6 000,00 €	1 500,00 €
21312 - Construction bâtiments scolaires	14 208,18 €	3 552,05 €
21314 - Construction de bâtiments culturels et sportif	12 749,11 €	3 187,28 €
21318 - Construction autres bâtiments publics	45 715,54 €	11 428,89 €
21321 - Construction immeubles de rapport	5 274,85 €	1 318,71 €
2138 - Autres constructions	19 957,82 €	4 989,46 €
2151 - Réseaux de voirie	160 000,00 €	40 000,00 €
2152 - Installations de voirie	4 432,08 €	1 108,02 €
21572 - Matériel technique scolaire	12 034,80 €	3 008,70 €
215741 - Installation, matériel et outillage techniques	3 116,40 €	779,10 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	28 928,99 €	7 232,25 €
21838 - Autre matériel informatique	2 833,66 €	708,42 €
218841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire	500,00 €	125,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	32 427,84 €	8 106,96 €
23 : immobilisations en cours	27 805,66 €	6 951,42 €
2313 - Constructions	6 000,00 €	1 500,00 €
2316 - Restauration des biens historiques et culturels	21 805,66 €	5 451,42 €
CREDITS INDIVIDUALISES EN OPERATION		
2023_001 - ESPACE DE LOISIRS INTERGENERATIONNEL	280 000,00 €	70 000,00 €
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	280 000,00 €	70 000,00 €
2023_002 - AMENAGEMENT DE LA COUR DE RECREATION MATERNELLE	243 680,00 €	60 920,00 €
21312 - Construction de bâtiments scolaires	242 000,00 €	60 500,00 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains	1 680,00 €	420,00 €

Dépenses supplémentaires concernées :

- Etablissement Lévêque :

Réparation chaudière d'un locataire des logements Fénelon : 2 518 € 45 TTC (21321)

- DS menuiseries :

3 volets roulants au périscolaire maternelle : 5 646 € 85 TTC (21312)

- Architecte De La Ville :

Diagnostic Eglise : 6 660 € TTC (21318)

- Ecodomus

Etude changement de chauffage de la mairie 1800 € (21318)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter les propositions de Monsieur Le maire dans les conditions exposées ci-dessus et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

c) Révision des loyers

Monsieur le Maire propose que le loyer communal attribué à Mme FERRIER et M LHOSTE, dont la révision est prévue au cours du 1^{er} semestre 2025 soit revalorisé comme suit :

ÉCHÉANCE MARS						
	DATE D'ENTREE	TRIMESTRE DE REVISION	Loyer 2024		Loyer 2025	
			MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL
LOGEMENT FENELON N°3 (Mme FERRIER Maelysse & M.LHOSTE Benjamin)	01/03/2023	4ème	310,49 €		316,13 €	

VI Sécurité incendie

a)Renouvellement de la convention avec le SDIS

Monsieur le Maire rappelle que la commune a conventionné avec le SDIS 24 afin de réaliser le contrôle des P.E.I. (Point d'Eau d'Incendie) situés sur le territoire communal. Il rajoute que ce dernier ayant voté en conseil d'administration une augmentation des tarifs en fixant à 30 € au lieu de 20 € le coût d'un contrôle de P.E.I , la convention initiale devient automatiquement caduque.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention aux nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, accepte de renouveler la convention.

b) Implantation d'une borne incendie dans le secteur des Gourcils

Monsieur le Maire indique que le syndicat d'eau du Grand Périgueux prévoit de restaurer le réseau d'eau potable dans le secteur des Gourcils au cours de l'année 2025. Il précise avoir reçu de la part du syndicat Eau Cœur du Périgord une proposition d'implantation d'une borne incendie, aux frais de la commune, laquelle serait installée durant les travaux.

Il rajoute que le coût s'élève à 2 890 € HT et propose à l'assemblée de retenir cette proposition, ajoutant que ce secteur ne bénéficie pas de sécurité incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'implantation d'une borne incendie dans le secteur des Gourcils au prix de 2 890 € H.T.

VII SDE 24

a)Proposition d'installation de bornes de recharge électrique

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande du SDE 24 lequel sollicite la commune pour savoir si le conseil municipal envisage, à ses frais, d'implanter une borne de recharge électrique. A ce jour, une borne est installée devant l'office de Tourisme mais un véhicule de Périmouv, très peu utilisé, prend cependant un emplacement.

Il est également précisé qu'Intermarché va prochainement installer des bornes de recharges. Cependant, cela ne permet pas de proposer une offre en centre bourg, à proximité des commerces locaux.

Avant de prendre une décision définitive, Monsieur le Maire prendra contact avec Périmouv pour savoir si le véhicule positionné devant l'Office pourrait être déplacé ou enlevé.

VIII Périgord Habitat

a) Proposition de cession d'une parcelle boisée à la commune

Lors du précédent conseil, il avait été abordé cette question et le Conseil n'est pas favorable à récupérer cette surface boisée, pentue, inutile pour la commune. Cependant, Christian BESSE a pris contact avec l'association Vergt Patrimoine, propriétaire du parc du croquant, limitrophe de cette parcelle, laquelle serait intéressée pour l'utiliser.

Dans cette hypothèse de cession à l'Euro symbolique, il faudrait redéfinir le procès-verbal de délimitation afin de redécouper les parcelles et voir si Périgord Habitat s'occupe de réaliser les actes administratifs ou passe par un acte notarié.

Cependant, Vergt Patrimoine, tout à fait logiquement, ne souhaite pas payer les honoraires en cas d'acquisition par acte notarié.

Une demande a déjà été faite par courriel en ce sens, Monsieur le Maire prendra cependant contact avec le président de Périgord Habitat pour discuter de cette proposition.

IX SPA du Bergerac

a) Renouvellement de la convention « fourrière »

Le Conseil municipal accepte de renouveler la convention « fourrière » 2025 auprès de la SPA du Bergeracois.

X Personnel

a) Création d'emploi non permanent

Afin de pallier à des besoins en personnel, le Conseil municipal accepte de créer un emploi non permanent en C.D.D. pour accroissement temporaire d'activité à compter du 01 février jusqu'au 4 juillet 2024 pour un poste d'adjoint d'animation pour une quotité de 7h/35^{ème}.

XI Questions diverses

a) Lettre de l'A.C.L.D.24

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'ACLD concernant la mise en place de la redevance incitative. Le Conseil municipal est conscient des problèmes rencontrés par le SMD3 ainsi que du mécontentement croissant des administrés.

Contact sera pris avec cette association pour les écouter et voir quelles sont leurs propositions.

Concernant les nombreux actes d'incivilité et de vandalismes des Points d'Apports Volontaires, la mise en place de « caméra de chasse », au coût modique, pourrait être mise en place afin de confondre les contrevenants.

b) ATRIUM - courrier de Laureline SANCHEZ

Alain COLLIN prend la parole pour répondre au courriel de Lauréline SANCHEZ afin d'apporter des précisions sur le fonctionnement actuel de l'ATRIUM, concernant la gestion de la programmation culturelle. Il précise que le Collectif des associations a créé un groupe de travail de 5 personnes afin de mettre en place les spectacles à l'Atrium jusqu'à la fin de la saison culturelle 2024-2025 et rappelle la difficulté de planifier les différents spectacles sachant que l'Atrium est utilisé également par les associations, Ciné Passion ou des particuliers. Il indique qu'à la fin de chaque spectacle, le groupe se réunit pour évoquer les spectacles à venir ou à programmer mais que Laureline SANCHEZ n'a pu jusqu'à alors se rendre disponible pour participer.

Alain COLLIN précise qu'un bilan financier sera présenté en mai prochain en Conseil municipal et permettra de mettre en évidence une bonne gestion financière.

Pour autant, une association sera créée, normalement en mai, laquelle sera en charge de la programmation culturelle, en lien avec la collectivité. Un conseil d'administration sera alors nommé et une convention sera conclue avec la commune pour apporter un cadre à cette nouvelle organisation.

Monsieur le Maire prend la parole et remercie Alain COLLIN pour tout le travail réalisé à l'Atrium, il lui demande toutefois de ne pas hésiter à se faire seconder car la charge de travail est énorme et ne peut pas être assumée sur la durée par une seule personne.

Départ de Guillaume DELPRAT à 20 h 18

c) Inaugurations à venir

L'inauguration de l'espace de loisirs intergénérationnel et de l'aménagement de la cour maternelle est prévue le 26 avril prochain, celle concernant les nouvelles rues (Rue Alice BOUBAUD, Rue Jean GRELLETY, Espace Clément PAUTARD ainsi que le lavoir Claudette HAUSWIRTH) est programmée le 12 avril.

d) Mise en place de la vidéoprotection

Monsieur le Maire explique avoir reçu avec les adjoints le référent sûreté de la gendarmerie dans le cadre d'une réflexion pour la mise en place de vidéoprotection sur la commune. En effet, il a été constaté une recrudescence des incivilités et une légère augmentation de la délinquance. Monsieur le Maire demande ainsi à l'assemblée si elle est d'accord pour qu'une étude chiffrée soit réalisée, avec le concours du référent sûreté de la gendarmerie.

L'assemblée donne son accord de principe sur ce dossier.

e) Mise à disposition d'un minibus par le Grand Périgueux

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Grand Périgueux mettra à disposition de la commune (et celle d'Eglise Neuve de Vergt) un minibus de 9 places qui permettra de transporter, selon les demandes, des administrés, ou être utilisé par des associations éventuellement. Le véhicule et l'entretien sont assurés par le Grand Périgueux. Il reste cependant à trouver un chauffeur (un élu ?) et à payer le carburant.

Le Conseil municipal se montre favorable à cette proposition.

L'ordre du jour est levé à 20 h 45.

Signature du Maire

Signature du secrétaire